

LES DISPOSITIFS D'AIDES À L'EMPLOI ASSOCIATIF DE DROIT COMMUN

| | PEC (CUI-CAE) | Contrat de Professionalisation | CONTRAT D'APPRENTISSAGE |
|-----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| OBJECTIF | Accéder durablement à l'emploi pour les personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'insertion | Acquérir une qualification professionnelle reconnue par l'Etat et/ou la branche professionnelle | Suivre une formation théorique et pratique en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel |
| PUBLIC | Public rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle défini par un arrêté du Préfet de région avec une attention particulière pour les résidents en Quartiers Prioritaires de la Ville et travailleurs handicapés. | - jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus sous certaines conditions - demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus inscrits depuis plus d'un an - bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation adultes handicapés (AAH) - personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé | 16 - 30 ans Un jeune de moins de 15 ans voulant entrer en apprentissage ou rencontrant des difficultés d'adaptation au collège peut demander à accéder à une formation appelée dispositif d'initiation aux métiers en alternance (Dima) |
| STRUCTURE | Structures non marchandes | Secteur marchand et non-marchand | Secteur marchand et non-marchand |
| MISSIONS | Toute mission. Mission permettant une acquisition de compétences pour accéder à un emploi durable | Toute mission. Mission permettant une acquisition de compétences pour accéder à un emploi durable | Toute mission. Mission permettant une acquisition de compétences pour accéder à un emploi durable |
| CONTRAT | Contrat de travail CDD de 9 à 12 mois en convention initiale (renouvelable dans la limite de 24 mois) ou CDI (aide sur 24 mois) | Contrat de professionnalisation CDD de 6 à 12 mois (24 mois pour certaines personnes) ou CDI avec une période d'action de professionnalisation de 12 à 24 mois | Contrat d'apprentissage CDD ou CDI (avec une période d'apprentissage) signé pour la période de formation (1 à 3 ans) |
| DURÉE | Minimum 20h hebdo | Temps de travail identiques aux autres salariés incluant le temps de formation | Temps plein / 35 heures hebdo (temps partiel exclu). Les heures de formation sont incluses au temps plein |
| RÉMUNÉRATION INDEMNITÉ | SMIC ou salaire convention collective (1498,47 € brut au 1er janv. 2018) | De 55% à 85% du SMIC en fonction de l'âge (- de 21 ans, entre 21 et 25 ans, + de 26 ans) et du niveau de formation (niveau IV ou < au Bac, ≥ au Bac et enseignement supérieur) | De 25 à 78% du SMIC en fonction de l'âge (- de 18 ans, entre 18 et 21 ans, + de 21 ans) et de l'année de formation (1ère, 2ème ou 3ème année) |
| AIDE DE L'ETAT À L'EMPLOYEUR | Prise en charge à 40% ou 60% du SMIC brut (en fonction du bénéficiaire) à hauteur de 20 h/hebdo | Exonérations et aides en fonction des bénéficiaires et de certains dispositifs | Etat : 1000 € au recrutement + exonérations + crédits d'impôts (1600 à 2200 €) + CNDS (6000 € max.). Conseil Régional : 1000 € + 1000 € au recrutement + 500 € pour un 1er recrutement + 500 € si le maître d'apprentissage suit une formation agréée |
| RESTE À CHARGE POUR LA STRUCTURE | Pour 20h/hebdo, il reste soit 480€/mois (salaire brut + charges) ou 650€/mois en fonction du pourcentage de prise en charge | En fonction du niveau du diplôme et de l'âge, une moyenne de 1 000 €/mois | App 1 an = 430€ (18-21ans) / 615€ (+21ans) 2500 € d'aides hors CNDS - App 2 ans : 560€ (18-21ans) / 740€ (+21ans) 3500 € d'aides hors CNDS (2500 € la 1ère année et 1 000 € la 2ème) Aide CNDS modulable de 2 000€ à 6 000€ en fonction de l'âge de l'apprenti, de la durée du contrat et de sorte que le reste à charge ne soit pas inférieur à 300€/mois |
| FORMATION OBLIGATOIRE | Remise à niveau, période de professionnalisation, acquisition de nouvelles compétences, VAE, formation pré qualifiante ou qualifiante Dans le temps de travail Prise en charge par l'employeur, son OPCA (dispositif Sésame éventuellement mobilisable), Conseil Régional, Agefiph... | Diplôme ou titre professionnel enregistré dans le Répertoire national des certifications professionnelles ou certificat de qualification professionnelle (CQP) de branche ou interbranche Dans le temps de travail Prise en charge par l'OPCA | En Centre de Formation d'Apprentis (CFA) ou Unité de Formation d'Apprentis (UFA) Dans le temps de travail Prise en charge par le Conseil Régional |
| POINTS DE VIGILANCE | Exigence réelle à l'égard des employeurs (actions de développement des compétences sous la forme d'actions de formation et d'accompagnement) Capacité de l'employeur à accompagner au quotidien le salarié Formalisation des engagements de l'employeur dans le cadre d'un entretien tripartite | Accord de l'OPCA pour la prise en charge de la formation | Le contrat est signé dans les 3 mois avant ou après le début de la formation. |
| CONTACT | Pôle emploi, Mission Locale, Cap Emploi | OPCA | Chambre des métiers et de l'artisanat, Chambre d'agriculture, Chambre de commerce et d'industrie |
| EN SAVOIR PLUS... | http://travail-emploi.gouv.fr/emploi/insertion-dans-l-emploi/parcours-emploi-competences/cui-cae | http://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/se-former-en-alternance/le-contrat-de-professionnalisation/article/le-contrat-de-professionnalisation | http://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance/contrat-apprentissage |